

n

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-12-07

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

(dont 5 pouvoirs)

Objet : Vote des tarifs communaux 2025 - modification

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 05 décembre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ÇAKIR-LOUSSE Corinne est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, DALBEPierre Michael, RATTON Maryline, VENET Denis, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

MURIGNEUX Claudie pouvoir donné à SARTORETTI Michel
GLEIZES Jérôme pouvoir donné à BANINO Jérôme
FEUNTUN Christel pouvoir donné à ÇAKIR-LOUSSE Corinne
PAÏSSE Mathieu pouvoir donné à VAUX Marie-Aimée
FLAMENT Julien pouvoir donné à TOINET Guy
AGGOUN Jean-Claude à WITHERS Patrick

Absents :

ROY Jean Sébastien
THEVENON Pierrick.

Il est proposé au conseil municipal de compléter sa délibération n°2024-11-04 du 7 novembre dernier sur les tarifs communaux 2025 suivants:

- salle d'honneur Château de Pluvy : location pour un week end complet du vendredi 15h au lundi 8h. Pour rappel le tarif 2024 était de 2 600 €
- forfait camion magasin d'outillage ou assimilés : ce droit de place s'élevait à 80 € en 2024.

Date de publication : 09 janvier 2025

et de rectifier l'erreur sur la Cavurne 30 ans en la portant à 1000€ .

Ainsi la délibération sur les tarifs communaux serait la suivante :

LOCATION SALLE ST CHARLES

Gratuit pour les associations locales une soirée dans l'année (deux soirées s'il y a report de la gratuité de la salle « Espace Albert Maurice »).

Location réservée aux associations, comités d'entreprises, sociétés et particuliers ayant leur siège social ou résidant à St Symphorien sur Coise.

Matinée ou après-midi en semaine :	120 €
Journée complète ou soirée (semaine) :	160 €
Journée complète ou soirée (samedi, dimanche, jour férié et réveillon)	320 €
Week-end complet (samedi 9h-dimanche 22h)	500€

LOCATION ESPACE ALBERT MAURICE

Gratuit pour les associations locales une soirée dans l'année (report possible de cette gratuité sur la salle St Charles).

Associations, comités d'entreprises ayant leur siège social sur la commune ou particuliers de la commune

Matinée ou après midi en semaine	200 €
Journée complète ou soirée (semaine) 8h / 8h	400 €
Journée complète ou soirée (Samedi, Dimanche, jours fériés) 8h / 8h	650 €
Réveillon (8h / j+1 8h)	1 100 €
Week end complet du samedi matin 8h au Lundi matin 8h	1 100 €

Autres demandeurs

Matinée ou après midi en semaine	300 €
Journée complète ou soirée (semaine) 8h / 8h	600 €
Journée complète ou soirée (Samedi, Dimanche, jours fériés) 8h / 8h	820 €
Réveillon (8h / j+1 8h)	1 450 €
Week end complet du samedi matin 8h au Lundi matin 8h	1 450 €

LOCATION SALLE DES ECURIES DU CHATEAU

Il n'y a pas de gratuité pour cette salle.

En cas de location de la salle d'honneur du château , aucune fête de famille ne peut être réservée.

Gratuit pour la CCMDL, Commune de Saint Symphorien sur Coise, dans la limite de 12 réservations par an.

Date de publication : 09 janvier 2025

Associations, comités d'entreprises, société locales, particulier résidant à St Symphorien sur Coise (sous réserve de la gratuité des entrées, sinon application du tarif extérieur)

Matinée ou après-midi en semaine :	195 €
Journée complète et soirée (en semaine) 8h/8h :	250 €
Journée complète et soirée (samedi, dimanche, jours fériés 8h/8h) :	360 €
Réveillon (du 24/12 8h au 26/12 8h et du 31/12 8h au 02/01 8h)	600 €
Week end complet (vendredi 15h au lundi 8h) :	600 €

Demandeurs extérieurs :

Matinée ou après-midi en semaine :	285 €
Journée complète et soirée (semaine) 8h/8h:	370 €
Journée complète et soirée (samedi, dimanche, jours fériés 8h/8h)	600 €
Réveillon (du 24/12 8h au 26/12 8h et du 31/12 8h au 02/01 8h)	900 €
Week end complet (vendredi 15h au lundi 8h) :	1 000 €

LOCATION SALLE D'HONNEUR

Utilisateurs des communes secteur CCMDL (particuliers, associations, comité d'entreprise)

Du samedi 8h au dimanche 8h	1 250 €
Du samedi 8h au dimanche 8h + salle des écuries	1 610 €
Week end complet vendredi 11h au lundi 8h	1 700 €
Week end complet + salle des écuries	2 150 €
Location journée hors samedi de 8h à 8h	800 €

Utilisateurs hors CCMDL

Du samedi 8h au dimanche 8h	2 100 €
Du samedi 8h au dimanche 8h + salle des écuries	2 350 €
Week end complet vendredi 15h au lundi 8h	2 600 €
Week end complet + salle des écuries	2 700 €
Location journée hors samedi de 8h à 8h	1 500 €

LOCATION AUTRES SALLES

Associations à but non lucratif / gratuit pour les associations communales

Salle de la Mairie	} ½ journée / soirée = 50 € } journée = 75 €
Salle du Millénaire	
Salle de réunion du multi accueil	

Autres associations

Salle de la Mairie	} ½ journée / soirée = 100 € } journée = 150 €
Salle du Millénaire	
Salle de réunion du multi accueil	

Date de publication : 09 janvier 2025

Abonnés (ml) :	0.70 €
Non abonnés (ml) :	1.40 €
Borne électrique (journée) :	5.00 € par prise
Camion magasin d'outillage ou assimilés :	80 €
Cirques et spectacles divers par jour de stationnement (hors fourniture d'électricité)	100 €

Vogue

Droits de place pour les manèges forains au m ²	1 €
Droits de stationnement (forfait par caravane) (dont forfait de 22 €/places € forfait de 33 € pour eau et électricité)	60 €

CONCESSION CIMETIÈRE

15 ans :	140 € le m ²
30 ans :	280 € le m ²

CONCESSION COLUMBARIUM

15 ans :	550 €
30 ans :	1 100 €

CAVURNE

15 ans :	500 €
30 ans :	1 000 €

CAVEAU COMMUNAL

Hébergement temporaire, 3.75 € par jour pour les 45 premiers jours, 7.00 € à partir du 46ème jour.

VACATIONS FUNÉRAIRES

Crémation ou départ à l'étranger et si absence de membres de la famille)	22 €
---	------

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Aires de stationnement de transports de fonds par place de stationnement gelée	6 000 €
Aire de stationnement pour terrasse Restaurateurs et cafetiers (limitée à 1 place par saison du 01/04 au 31/10)	100 €
Occupation par camion food truck (par jour)	8 €
Occupation du domaine public (Restaurateurs et cafetiers ou étals commerçants)	1 €/m ²
Occupation des Pinasses (CE, fédération, entreprises, ...) / jour	200 €

Date de publication : 09 janvier 2025

Occupation des Plnasses (association - lorsque l'événement privatise l'accès) / jour	100 €
Occupation du Pré des Garennes (CE, fédération, entreprises, ...) / jour	200 €
Occupation du Pré des Garennes (association communale-lorsque l'événement privatise l'accès) / jour	100 €
Tarif pour les soirs des "vendredis musicaux" :	
Occupation par camion food truck ou forain avec véhicule	40 € / soirée
Forain sans véhicule	20 € / soirée

GÎTE COMMUNAL

10 €/nuit/personne (taxe de séjour comprise)

MÉDIATHÈQUE

	Tarif	Nombre de documents
Abonnement annuel Moins de 18 ans Agents de la commune Bénévoles de l'association les amis de la médiathèque les groupes partenaires : établissements sociaux, scolaires et de formation Le relais des assistantes maternelles agréées et les crèches de la commune	gratuit	10 livres ou revues 4 CD de musique 1 CD-ROM 1 liseuse à partir de 16 ans
Abonnement annuel - 18-25 ans - étudiants	gratuit	10 livres ou revues 4 CD de musique 3 DVD 1 liseuse
Abonnement annuel - demandeurs d'emploi - bénéficiaires du RSA, AAH, ASPA	10 €	10 livres ou revues 4 CD de musique 3 DVD 1 liseuse
Abonnement annuel individuel adulte (lecture-musique-cinéma) Tarif normal	20 €	10 livres ou revues 4 CD de musique 3 DVD 1 liseuse
Caution liseuse	100 €	
Impressions de documents	0.30€ la feuille	Noir&Blanc
	0.50€ la feuille	Couleur

Date de publication : 09 janvier 2025

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

à l'unanimité, 25 voix pour et 0 contre

- 1) **DECIDE** de fixer les différents tarifs communaux comme listés ci-dessus pour l'année 2025
- 2) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,



